

compte tenu surtout de la bonne conjoncture que nous avons eue.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette de signaler que la période de questions et de commentaires est expirée. Le député a eu une période de questions et de commentaires de 13 minutes.

Conformément à l'article 74, le prochain orateur a 20 minutes, plus 10 minutes de questions et de commentaires. Après cela, toutes les interventions seront limitées à 10 minutes.

[Français]

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole à nouveau en cette Chambre, afin de participer à ce débat sur le projet de loi C-11 ayant comme titre abrégé Loi de 1989-1990 sur le pouvoir d'emprunt.

• (1540)

Monsieur le Président, je crois qu'il est très important de bien situer le contexte budgétaire actuel afin de bien comprendre l'importance du Budget du ministre des Finances (M. Wilson). Les Canadiens ont un problème grave: une dette publique importante et croissante. D'ici une heure, cette dette augmentera de trois millions de dollars. Dans deux semaines, elle se sera accrue de plus d'un milliard de dollars. Le coût du financement de la dette publique, lui aussi, augmente à un rythme rapide. Il y a seulement 20 ans, les intérêts ne représentaient que 12c. de chaque dollar versé par les contribuables à Ottawa. Quand le gouvernement progressiste conservateur a accédé au pouvoir en septembre 1984, ce chiffre était déjà passé à 32c. Cette année, de chaque dollar d'impôt payé, 35c. serviront aux frais de la dette. La hausse récente des taux d'intérêt illustre bien la vulnérabilité dans laquelle nous place cette dette énorme. En un an seulement, les coûts prévus d'intérêts sur la dette ont augmenté de plus de six milliards de dollars. Rien que cette année, nous paierons 39 milliards de dollars en intérêts, et une montée soudaine des taux d'intérêt aurait des effets dévastateurs.

Monsieur le Président, comment nous sommes-nous retrouvés avec cette dette énorme? Tout simplement, le Canada a vécu au-dessus de ses moyens. La dette nous met dans une position intenable et le gouvernement actuel est déterminé à prendre les mesures qui s'imposent. Ce Budget reconnaît que le maintien des programmes sociaux et du niveau de vie élevé auquel les canadiens tiennent pour eux-mêmes et pour leurs enfants passe par un vigoureux programme de réduction de la

Pouvoir d'emprunt—Loi

dette. Le gouvernement progressiste conservateur a déjà fait des progrès marqués en ce sens. Nous avons réussi à ramener le taux de croissance de la dette de près de 24 p. 100, en 1984, à moins de 10 p. 100 l'an dernier. Malgré ces progrès, la dette continue d'augmenter plus vite que notre revenu national. C'est pourquoi, face à l'urgence de la situation, le ministre des Finances a entrepris cette série de restrictions budgétaires. Nous procéderons à une réduction des dépenses qui touche une vaste gamme de programmes fédéraux.

Le Budget propose également, monsieur le Président, des hausses de recettes concernant l'impôt sur le revenu des sociétés et des particuliers, de la taxe de vente et le financement du Régime d'assurance-chômage. L'effet de l'ensemble des mesures de ce Budget s'élèvera à plus de cinq milliards de dollars cette année et à neuf milliards l'an prochain. Grâce à ces mesures, le déficit annuel sera réduit de moitié, à 15 milliards de dollars, d'ici 1993-1994. Les besoins financiers, c'est-à-dire l'argent que le gouvernement doit emprunter, seront ramenés de 20 milliards de dollars, cette année, à trois milliards. A mesure que le déficit diminuera, la dette baissera en proportion de notre revenu national.

Monsieur le Président, il n'est pas facile de réduire le déficit, mais le Budget veille à ce que l'ensemble des mesures soit équilibré, tienne compte des situations régionales et impose également le fardeau le plus lourd à ceux qui sont le mieux en mesure de le supporter.

Voilà pourquoi ce Budget parle de construire pour l'avenir et non d'hypothéquer celui-ci. C'est la raison pour laquelle ce Budget s'attaque fermement aux principaux obstacles qui nous séparent de cet avenir, les problèmes d'une dette croissante. Réussir à réduire la dette semble coûter très cher, mais ce n'est rien en comparaison du prix que nous aurons à payer si nous échouons. Une des mesures de ce Budget, monsieur le Président, qui démontre très bien l'équilibre et l'esprit d'équité de ce Budget et de ce gouvernement, est celle relative au remboursement des allocations familiales, des pensions de sécurité de la vieillesse par les contribuables à revenu élevé. Le gouvernement consacre davantage, 30 millions de dollars en 1988-1989, au soutien direct du revenu des Canadiens et Canadiennes qu'à tout autre programme, et on ne peut réaliser de progrès budgétaires appréciables en laissant de côté ce secteur des dépenses.

Les citoyens canadiens de 65 ans et plus ont le droit à la pension de sécurité de la vieillesse, et les familles ayant des enfants à charge de moins de 18 ans, à des paiements d'allocation familiale. Peu importe l'aide dont ils ont